

## **PROTOCOLE EN CONTEXTE DE PANDÉMIE COVID-19 - AUTOMNE 2021**

---

Compte tenu de la situation actuelle, le Cégep de l'Outaouais (le Cégep) a mis en place le présent protocole afin de protéger la santé et la sécurité des membres de sa communauté. De plus, le Cégep doit s'assurer de réduire les risques d'introduction ou de propagation de la COVID-19 dans son milieu.

La situation entourant la COVID-19 évolue rapidement et le Cégep doit s'attendre à ce que de l'information soit communiquée à tout moment. Celui-ci s'engage à suivre les recommandations des autorités du Ministère de l'Enseignement supérieur (MES), de Direction générale de la Santé publique (DGSP) et de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) afin de protéger la santé et la sécurité de tous. Veuillez donc prendre note que ces mesures pourraient être modifiées sans préavis.

Afin d'accéder au Cégep, tous devront s'assurer de répondre négativement aux trois (3) questions suivantes :

- 1- Présentez-vous **un seul** des symptômes suivants:
  - une sensation d'être fiévreux, d'avoir des frissons comme lors d'une grippe ou une fièvre mesurée avec une température prise par la bouche égale ou supérieure à 38.1°C;
  - une toux récente ou une toux chronique aggravée;
  - une perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale avec ou sans perte de goût;
  - des difficultés à respirer ou un essoufflement;
  - un mal de gorge;
  - le nez qui coule ou une congestion nasale de cause inconnue.
  -
- 2- Présentez-vous **deux (2)** des symptômes suivants :
  - un mal de ventre
  - des nausées (maux de cœur) ou vomissements;
  - de la diarrhée;
  - une fatigue intense inhabituelle sans raison évidente;
  - des douleurs musculaires ou courbatures inhabituelles (non liées à un effort physique);
  - un mal de tête inhabituel;
  - une perte d'appétit importante;
  -
- 3- Êtes-vous en isolement décrété par la Santé publique?

Dans l'éventualité où une personne répondrait « oui » à l'une des questions précédentes, elle sera invitée à retourner à la maison et à communiquer avec son gestionnaire ou son enseignant, le cas échéant. De surcroît, elle sera invitée à suivre les directives émises par les autorités de la DGSP.

En raison des risques plus élevés que présente la COVID-19 auprès de certains groupes d'individus, des mesures particulières doivent parfois être considérées.

- Le personnel considéré à risque plus élevé de complications graves en cas d'infection à la COVID-19, identifié par les autorités de l'INSPQ, est invité à contacter Isabelle Lambert à l'adresse courriel suivante : [isabelle.lambert@cegepoutaouais.qc.ca](mailto:isabelle.lambert@cegepoutaouais.qc.ca).
- L'étudiant considéré à risque plus élevé de complications graves en cas d'infection à la COVID-19, identifié par les autorités de l'INSPQ, est invité à contacter Martine Gravel à l'adresse courriel suivante : [Martine.Gravel@cegepoutaouais.qc.ca](mailto:Martine.Gravel@cegepoutaouais.qc.ca).

Des pièces justificatives pourraient être demandées.

En tout temps, lors de votre présence au Cégep, si vous avez la sensation d'être fiévreux, d'avoir des frissons comme lors d'une grippe ou une fièvre mesurée avec une température prise par la bouche égale ou supérieure à 38.1°C, présentez une toux récente ou une toux chronique aggravée, une perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale avec ou sans perte de goût ou des difficultés à respirer ou un essoufflement, un mal de gorge ou encore si vous présentez deux (2) des symptômes suivants : un mal de ventre, des nausées (maux de cœur) ou vomissements, de la diarrhée, une fatigue inhabituelle sans raison évidente, des douleurs musculaires ou courbatures inhabituelles (non liées à un effort physique), un mal de tête inhabituel, une perte d'appétit importante, vous devez immédiatement :

- 1- Vous présentez au préposé à la sécurité et vous isoler dans un local qu'il identifiera
- 2- Mettre un masque
- 3- Appeler la ligne COVID-19 ou 1 877 644-4545
- 4- Signaler le tout à votre gestionnaire et à Isabelle Lambert, coordonnatrice aux ressources humaines. Le formulaire « *déclaration d'une situation dangereuse au travail ou aux études* » devra être complété. Celui-ci est disponible à l'adresse suivante : <https://cegepoutaouais.omnivox.ca/intr/sst/>

La personne qui se trouve au Cégep devra, de façon obligatoire, respecter les consignes sanitaires suivantes :



Précisions concernant les masques et la protection oculaire :

- **Pour les employés.es** : Le port du masque de procédure est obligatoire lors d'un déplacement ou dans un espace commun. Le masque peut être retiré :
  - Lorsque, lors d'une rencontre, la distanciation physique de 2 mètres est maintenue;
  - Lorsque l'employé est derrière une barrière de protection;
  - Lorsque l'employé est seul dans son bureau.
- **Pour les étudiants.es** : Le port du masque de procédure est obligatoire en tout temps sur les campus. Le masque peut être retiré :
  - Pendant les activités qui le nécessitent si une distanciation de 2 mètres est maintenue.
  - Avec une distanciation de 2 mètres lorsque l'étudiant.e s'alimente, lors d'activités d'enseignement qui impliquent l'utilisation de certains instruments de musique ou le théâtre, pendant le chant ou l'activité physique.
- Le port de la protection oculaire, tel que la visière ou les lunettes de protection est recommandée et permet de protéger les yeux ou le visage des éclaboussures potentielles et des sécrétions respiratoires pouvant être projetées lors d'une toux ou d'un éternuement. La protection oculaire doit être lavée et désinfectée régulièrement et ne doit pas être partagée.
- Il est à noter que les lunettes sur ordonnance n'assurent pas une protection oculaire adéquate, car elles n'offrent pas de protection contre les éclaboussures latérales.

- Le port du masque ne peut être remplacé par le port de la visière.

#### **Précisions concernant la distanciation**

- **Pour les employés.es** : Une distanciation de deux (2) mètres doit être maintenue entre les individus. Lorsque cette distanciation est impossible, la barrière physique est préconisée. Sinon, le port des équipements de protection est requis.
- **Pour les étudiants.es** :
  - Dans les salles de classe : Aucune distanciation
  - Dans les aires communes : Idéalement, une distance de 1 mètre doit être maintenue entre les étudiants;
  - Dans les salles d'entraînement, dans les aires de restauration et pour certaines activités : Une distance de 2 mètres doit être maintenue entre les étudiants.

#### **Précisions concernant les activités parascolaires**

Ces activités seront accessibles uniquement aux étudiants.es qui seront adéquatement vaccinés.

**Le refus de se conformer aux consignes sanitaires pourrait entraîner des sanctions.**

## CONSIGNES DE SÉCURITÉ

### ***Avant d'entrer au Cégep***

- Lisez attentivement le présent document
- Répondez aux trois (3) questions
- Prenez votre température quotidiennement

### ***Au Cégep***

#### ***Règles de distanciation physique***

- Pratiquez l'éloignement physique en tout temps.
- Lors des repas, des pauses et des réunions n'oubliez pas de garder une distance d'au moins deux (2) mètres entre vous et les autres.

#### ***Mesures générales de protection***

- Vous devez porter votre masque lors de vos déplacements, si vous vous trouvez dans un espace commun ou si vous ne respectez pas la distanciation requise
- Les contacts directs doivent être évités (ex. : se serrer la main, les accolades, les visites dans d'autres bureaux, etc.). S'ils ne peuvent être évités, portez l'équipement de protection individuelle approprié (masque, protection oculaire)
- Évitez d'apporter des objets personnels provenant de la maison
- Évitez d'utiliser les réfrigérateurs et micro-ondes présents dans les aires communes (salon du personnel et cafétéria)
- Privilégiez l'utilisation de documents numériques et limitez le partage de documents papier
- Utilisez les salles de toilette indiquées disponibles

#### ***Mesures d'hygiène et de salubrité***

- Lavez vos mains à votre arrivée, ainsi qu'avant et après vos pauses et votre dîner
- Si vous devez tousser ou éternuer, couvrez-vous le nez et la bouche. Toussez dans votre coude
- Nettoyez les surfaces de travail au début de la journée.
- Nettoyez les surfaces de travail communes (ex. : photocopieurs) avant et après chacune de vos utilisations
- Si vous partagez de l'équipement, n'oubliez pas de laver l'équipement avant l'usage et vos mains entre les partages
- Rappelez-vous de pousser les portes avec vos coudes lorsque c'est possible de le faire
- Utilisez des mouchoirs à usage unique et jetez-les immédiatement après usage. Lavez vos mains
- Évitez de toucher votre visage avec vos mains et vos doigts.

### ***Avant de quitter le Cégep***

- Nettoyez les surfaces de travail à la fin de la journée
- Lavez vos mains à votre départ et lors de votre arrivée à la maison
- Lavez votre protection oculaire le cas échéant

## MESURES DE PRÉVENTION QUE LE CÉGEP DE L'OUTAOUAIS MET EN PLACE AFIN DE VOUS PROTÉGER

### *Hygiène et salubrité*

- Des nettoyages fréquents des zones passantes incluant les rampes d'escalier, les poignées de porte, le panneau de contrôle des ascenseurs, les portiques de sécurité, les comptoirs d'accueil, les photocopieurs, et toutes les autres surfaces où les personnes posent régulièrement les mains
- Des torchons et produits désinfectants sont à votre disposition dans les différents services
- Les salles de toilettes sont nettoyées et désinfectées de façon quotidienne, et ce, après chaque quart de travail
- De l'eau et du savon ainsi que des solutions hydroalcooliques sont disponibles pour se laver les mains (du papier à mains a été ajouté dans les salles de toilettes)
- Des poubelles sans contact sont placées à proximité des salles de toilettes
- Des papiers-mouchoirs à usage unique sont mis à votre disposition
- Les salons du personnel sont nettoyés et désinfectés chaque jour (tables, poignées de réfrigérateur, dossiers de chaises, micro-ondes)
- Les produits d'entretien ménager sont utilisés pour le nettoyage, conformément aux directives des fabricants
- Les objets non essentiels (tels que les revues et les journaux) sont retirés des aires communes
- Les outils et les appareils utilisés sont nettoyés après chaque quart de travail ou dès qu'ils sont partagés
- Les buvettes sont condamnées sauf pour le remplissage de bouteille

Si vous désirez du matériel de nettoyage supplémentaire, vous êtes priés de communiquer avec Patrick Lavoie au poste 2293

## QUELQUES INFORMATIONS UTILES

### ***Le lavage des mains***

Le virus de la COVID-19 se propage principalement par voie aérienne et, selon les études, il est peu probable de l'attraper sur une surface. Quoiqu'il en soit, le virus peut survivre de quelques heures à quelques jours sur les différentes surfaces et la transmission pourrait se faire des mains aux muqueuses. C'est pour cette raison qu'il est très important que tous se lavent les mains pendant 20 secondes à plusieurs occasions dans la journée :

- Au début de son quart de travail
- Avant et après sa pause ou son dîner
- Avant d'entrer et avant de sortir d'une classe/laboratoire/atelier
- Après avoir touché des objets partagés
- Après une visite aux toilettes
- À la fin de son quart de travail

### ***Comment se laver les mains de façon efficace***

#### ***Avec de l'eau et du savon***

1- Mouillez-vous les mains avec de l'eau tiède



2- Appliquez du savon



3- Frottez-vous les mains l'une contre l'autre durant un minimum de 20 secondes



4- Lavez toutes les surfaces de vos mains, y compris vos ongles, vos pouces et entre vos doigts.



5- Rincez-vous les mains sous l'eau du robinet



6- Séchez-vous les mains avec soins



7- Si possible, fermez le robinet avec un papier essuie-tout ou avec une serviette



***Avec une solution antiseptique***

1- Mettez une quantité suffisante de produits antiseptiques dans le creux de votre main pour enduire toutes les surfaces de vos mains et de vos poignets



3- Frottez l'intérieur de vos mains et vos pouces



5- Frottez l'extérieur de vos mains



2- Frottez le bout de vos doigts



4- Frottez entre vos doigts



6- Continuez de frotter jusqu'à ce que vos mains soient sèches, sans les essuyer

## **Le port du masque**

Le port du masque de procédure couvrant le nez et la bouche est obligatoire dans les lieux publics fermés ou partiellement couverts pour les personnes de 10 ans et plus. Cette précaution s'ajoute aux autres mesures d'hygiène et de distanciation physique recommandées. Le port du masque n'est pas requis pour les personnes avec des difficultés respiratoires, les personnes handicapées ou celles incapables de le retirer sans aide.

### **Comment utiliser un masque**

1- Lavez-vous les mains avant de le mettre



3- Ajustez-le sur votre nez



5- Lavez-vous les mains après avoir mis votre masque

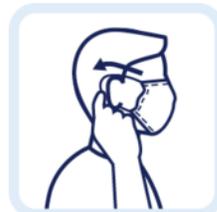


7- Ne gardez pas le masque accroché à votre cou ou pendu à votre oreille



9- Jetez-le simplement après son utilisation.

2- Placez-le sur le nez et la bouche à l'aide d'une main. À l'aide de l'autre main, fixez-le derrière vos oreilles avec les élastiques (ou la ficelle)



4- Ajustez également sous votre menton



6- Changez-le s'il est humide, souillé ou endommagé ou après 4 heures d'utilisation intensive



8- Pour le retirer, saisissez uniquement les élastiques (ou les ficelles) sans toucher au-devant du masque

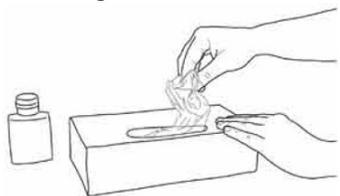


## Le port des gants

Dans la mesure du possible, portez des gants jetables à usage unique pour tout nettoyage de surfaces qui auraient pu être contaminées et la manipulation d'articles souillés de liquides organiques (ex. : la vaisselle, les vêtements, les déchets). **Les gants ne remplacent pas l'hygiène des mains.** Les personnes qui désirent en porter doivent se laver les mains avant de mettre des gants et après les avoir enlevés. Si les gants sont déchirés, lavez-vous les mains et mettez-en une nouvelle paire.

### Comment mettre et retirer des gants

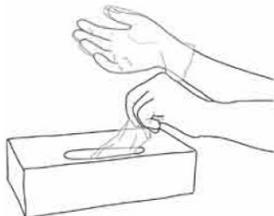
1- Prenez un gant dans son emballage d'origine en ne touchant qu'une surface limitée du gant



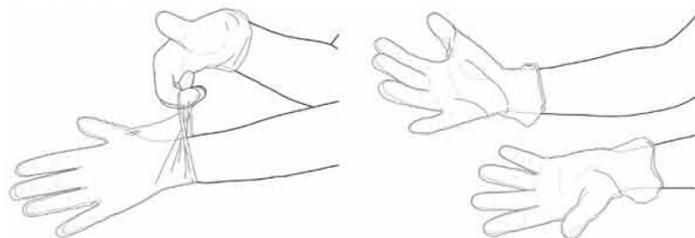
2- Enfilez le premier gant



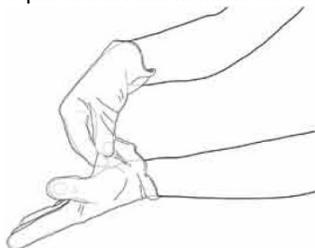
3- Prélevez un second gant avec la main non gantée



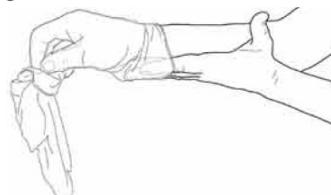
4- Afin de ne pas toucher la peau de l'avant-bras avec la main gantée, retournez la surface externe du gant à enfiler sur les doigts repliés de la main gantée, permettant ainsi d'enfiler le gant sur la seconde main.



5- Pour les retirer, pincez un gant au niveau du poignet afin de le retirer sans toucher la peau de l'avant-bras, en le retournant sur la main, de façon à ce que la surface interne se retrouve à l'extérieur



6- Tenir le gant retiré dans la main gantée et glisser les doigts de la main dégantée entre le gant et le poignet de l'autre main. Retournez le gant depuis l'intérieur sur la main de façon à ce que la surface interne se retrouve à l'extérieur, tout en enveloppant le gant déjà retiré



7- Jetez les gants usagés

